

Présidence : Bosnie-Herzégovine

## 1035<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 8 février 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 15 h 55

2. Président : Ambassadeur S. Bencun  
A. Dorović

Le Président et les délégations ont présenté leurs condoléances à la Türkiye à la suite du tremblement de terre survenu le 6 février 2023. La Türkiye les a remerciés pour l'expression de leur sympathie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE CODE DE CONDUITE

- *Exposé présenté par R. Laimer, Président exécutif de la Commission parlementaire autrichienne pour les forces armées fédérales, Membre du Conseil national du Parlement autrichien*
- *Exposé présenté par le Brigadier (à la retraite) H. Višća, expert indépendant sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité*
- *Exposé présenté par A. Lambert, Professeur de relations internationales à l'École de diplomatie et des relations internationales de Genève, et Directeur académique de l'École de formation internationale*

Président, R. Laimer, Brigadier H. Višća, A. Lambert, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/50/23), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de

l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/51/23), Royaume-Uni, Ukraine (FSC.DEL/55/23), Canada, Suisse (FSC.DEL/59/23 OSCE+), Türkiye, Arménie (FSC.DEL/65/23), Azerbaïdjan (FSC.DEL/64/23 OSCE+), Macédoine du Nord, Géorgie, Fédération de Russie (FSC.DEL/56/23), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Suisse) (FSC.DEL/60/23 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression russe contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/54/23), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/53/23), Royaume-Uni (FSC.DEL/61/23 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/52/23), Canada, Pologne, Lituanie, France (FSC.DEL/63/23 OSCE+), Allemagne (FSC.DEL/62/23 OSCE+)
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et à démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/57/23)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Délivrance par l'Autriche de visas aux diplomates et au personnel administratif et technique russes* : Fédération de Russie (FSC.DEL/58/23), Autriche
- b) *Organisation de la réunion annuelle 2023 d'évaluation de la mise en œuvre* : Fédération de Russie, Président
- c) *Question de protocole* : Belgique, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 15 février 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence